



La pandémie actuelle de COVID-19 a affecté la mobilité à travers le monde sous diverses formes et a créé des restrictions, interdictions et perturbations dans les manières de voyager. Le 19 mars 2020, le gouvernement du Niger a mis en place une série de mesures de prévention pour contenir la propagation de la pandémie COVID-19 – y compris la fermeture des frontières terrestres et aériennes du pays. Afin de mieux comprendre comment ces restrictions affectent la mobilité dans le pays, l'OIM a développé **une base de données sur la mobilité cartographiant l'emplacement, le statut et les différentes restrictions imposées aux principaux points d'entrée (PdE)**. Le but de cette évaluation est d'aider les autorités nationales, les agences des Nations Unies, les ONGs et les autres parties prenantes clés à identifier et développer des interventions adéquates de préparation et de réponse à la pandémie. Ce rapport présente des informations sur l'état opérationnel ainsi que les mesures de santé publique qui ont été mises en place dans **36 PdE officiels à travers le pays**. Le présent rapport sera mis à jour sur une base mensuelle afin de faire le suivi et l'évolution du statut des PdE.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Entre les mois de mai et juin 2020, l'évaluation a permis de collecter des données au niveau de 36 Points d'Entrée (PdE) dans les huit régions du pays grâce à des entretiens téléphoniques et/ou communication par e-mail à travers un grand nombre d'informateurs clés.

STATUT DES PdE ET MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE

La majorité des PdE évalués étaient tous fermés (34) ou partiellement fermés (2) au moment de l'évaluation. Les PdE clés sont restés partiellement ouverts pour permettre principalement le passage des marchandises qui viennent des pays voisins comme le Bénin et le Burkina Faso.

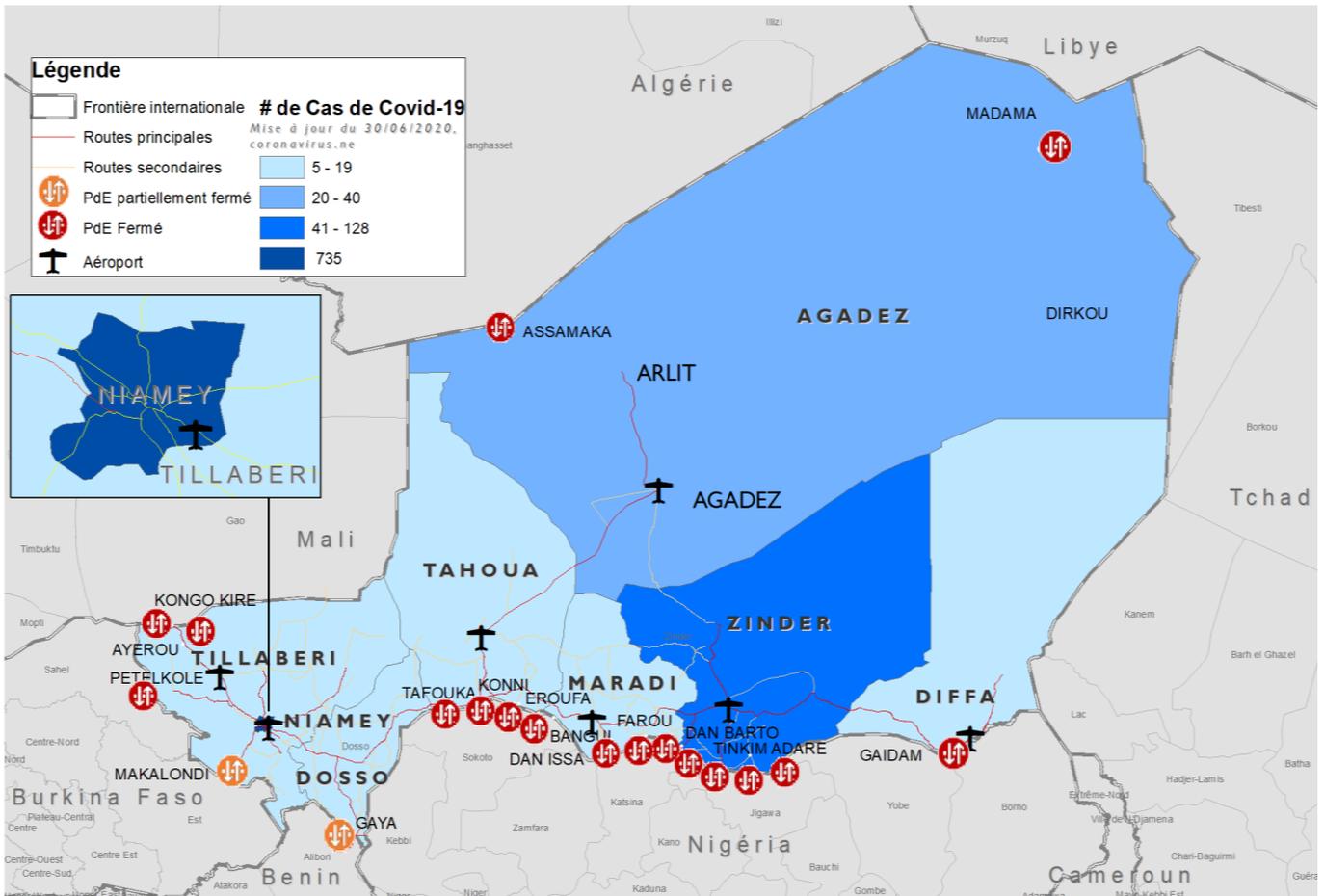


7 aéroports



29 points de passage frontaliers terrestres

CARTE: LOCALISATION DES PdE ET RÉPARTITION DU # DE CAS DE COVID-19 IDENTIFIÉS AU NIGER



" Cette carte est à titre indicatif seulement. Les représentations et l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent contenir des erreurs et n'impliquent aucun jugement sur le statut juridique d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières par l'OIM ".

MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE MISES EN PLACE AUX POINTS D'ENTRÉE ÉVALUÉS

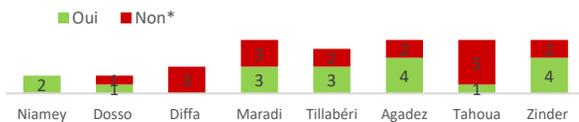
Bien que les frontières soient officiellement fermées, l'OIM a observé des mouvements transfrontaliers sporadiques au niveau de certaines frontières du pays. En outre, avec l'anticipation de la réouverture des frontières, il est essentiel que des mesures de santé publique soient mises en place pour assurer la sécurité des mouvements à travers les frontières et l'application des mesures sanitaires. En particulier, l'exercice a su mettre en exergue la situation et l'état des lieux concernant les points suivants:

- la présence d'**agents de santé** au PoE
- la mise en œuvre de **Procédures Opérationnelles Standardisées** (POS) pour la gestion des flux, le respect des mesures de PCI (Prévention et le Contrôle des Infections) pour les usagers comme pour les agents des PdE, la détection des cas suspects, l'alerte, l'enregistrement et l'orientation des voyageurs en cas de suspicion de COVID-19
- la mise en œuvre des activités de **Communication des Risques et d'Engagement Communautaire** (CREC)
- l'installation de **stations de lavage des mains** (prévention et contrôle des infections et autres équipements)
- la mise en place d'un **processus de dépistage médical** et la mise en place d'un **système d'orientation**

PRÉSENCE DES AGENTS DE SANTÉ

Les **agents de santé** sont présents dans **50% des PdE évalués** (soit 18 sur 36). Il peut s'agir des agents du Ministère de la Santé Publique (MSP) ou du personnel des autorités sanitaires locales. Les agents de santé sont relativement moins déployés aux PdE évalués dans les régions de Diffa, Maradi et Tahoua.

Graphique 1: présence d'agents de santé aux PdE évalués


COMMUNICATION SUR LES RISQUES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Des informations sur la COVID-19 sont fournies dans près de deux tiers **des PdE évalués (22 sur 36, 61%)**, avec la plus faible proportion dans la région de Tahoua. Cela comprend les PdE où des informations comme des **affiches, des dépliants et des annonces sur la prévention** sur COVID-19 sont disponibles, les voyageurs sont également **informés des symptômes** de la COVID-19 et du comportement à adopter au cas où ils développent ces symptômes.

Les voyageurs passant par les PdE évalués dans les régions telles que Diffa, Tahoua et Tillabéri disposent de très peu d'informations sur les services de soins disponibles au cas où ils développent des symptômes de la maladie.

PROCESSUS DE DÉPISTAGE DE LA SANTÉ ET SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE

Le système de **référencement** est mis en place dans la grande majorité des PdE pendant fonctionnel dans seulement 2 PdE.

En revanche, il n'existe pas de zone d'**isolement** pour une évaluation plus approfondie de tout cas suspect loin de la foule au niveau des sites. **11 PdE** sur 36 évalués (31%) ont mis en place un processus de **dépistage médical systématique** pour tous les voyageurs. Ces 11 PdE disposent également d'un dispositif de santé qui comprend un contrôle de la température à l'aide d'un **thermomètre sans contact**. On note 22 PdE sur 36 sites qui disposent des Équipements de Protection Individuelle (EPI) comprenant (**gants jetables, masques chirurgicaux, écrans faciaux**, etc.) et portés par les agents de contrôle (et tous les autres travailleurs) sur le site.

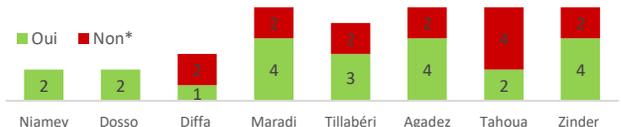
PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)

La **totalité des PdE évalués** n'ont pas de POS écrite en place pour gérer les flux et pour détecter les voyageurs malades mais des instructions ont été données aux différentes régions afin de faire un suivi régulier des activités au niveau des PdE. Ceci peut-être considéré comme un **manque** dans " le respect des mesures de PCI (Prévention et Contrôle des Infections) pour les usagers comme pour les agents des PdE, la détection des cas suspects, l'alerte, l'enregistrement et l'orientation des voyageurs en cas de suspicion de COVID-19".

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

Près de deux tiers des PoE évalués (22 sur 36) dispose d'une station de lavage des mains. Plus de 50% des PdE des régions de Zinder, Agadez, Maradi et Tillabéri sont équipés de stations de lavage des mains. Lorsque des stations de lavage des mains sont disponibles, la grande majorité est également équipée de savon et d'eau ou de l'eau chlorée.

Graphique 2: disponibilité de stations de lavage des mains dans les PdE évalués


PROCHAINES ÉTAPES PRÉVUES PAR L'OIM NIGER

Développer et coordonner conjointement le déploiement des activités clés au niveau des PdE par le biais d'un comité ou d'un Groupe de travail national spécial pour évaluer, traiter et adresser les questions urgentes au niveau des PdE. L'OIM soutient actuellement la création de ce comité sous la direction de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) et de la Police nationale (Ministère de l'Intérieur).

Mener régulièrement des évaluations et faire la mise à jour du statut de tous les PdE officiels au Niger et partager les résultats avec les instances pertinentes et autres parties prenantes.

En coordination avec les autorités et autres parties prenantes (Ministère de la Santé, OMS, ONGs,...), identifier les PdE clés où la surveillance sanitaire doit être mise en place et / ou renforcée afin de mieux contenir la propagation de COVID-19.